



Laboratoire départemental

Montauban, le 23 février 2017

**Note d'information relative au suivi radiobiologique de l'environnement
autour de la centrale nucléaire de Golfech,
suivi réalisé par le Laboratoire Vétérinaire Départemental de Tarn-et-Garonne
en octobre 2016**

**Incident du 19 octobre 2016 à la centrale nucléaire de Golfech
et
Concentration en tritium relevée en hausse**

Deux situations sont à relever pour ce mois d'octobre 2016 :

A rejet gazeux à la centrale nucléaire de Golfech :

Rappel des faits:

Le 19 octobre 2016, EDF enregistre l'évènement ESE N°6: « Atteinte du seuil d'alarme à la cheminée du bâtiment des auxiliaires nucléaires de la tranche 1 lors de la mise en service du dégazeur 1 TEP172DZ ».

Cet évènement est survenu à l'occasion d'un dégazage, procédé réalisé régulièrement au CNPE. Il concerne donc un rejet gazeux plus élevé en radioactivité que ce qui est autorisé.

Concernant la surveillance indépendante réalisée par le LVD82 :

Les balises atmosphériques implantées à Valence d'Agen, Agen, et Montauban n'ont pas signalé de contamination de radioactivité artificielle détectable dans les limites de capacité de ces appareils.

Le filtre de la balise de Valence d'Agen analysé en laboratoire pour atteindre des seuils de détection plus bas (pour avoir mis en évidence le passage du nuage radioactif de Fukushima) n'a pas révélé de contamination artificielle détectable en spectrométrie gamma au dessus de ces seuils de détection.

Ces deux étapes de surveillance ont été renseignées instantanément sur le site lvd82.fr , ainsi actualisé à deux reprises .

L'autorité de Sûreté Nucléaire a précisé :

Au niveau de la cheminée de ce bâtiment, "l'activité volumique des effluents gazeux radioactifs, rejetés à la cheminée prévue à cet effet, ne doit pas dépasser le seuil de 4 MBq/m³* (...). L'activité totale rejetée à la cheminée a été évaluée à 136 GBq* soit 0,3% de l'activité annuelle autorisée par l'arrêté du 18 septembre 2006."

"La surveillance de la radioactivité réalisée en limite du site et autour de la centrale nucléaire, n'a mis en évidence, aucune élévation de l'activité ambiante."

L'ASN a classé cet événement au niveau 0 de l'échelle INES, car "il n'a pas eu de conséquence réelle sur le personnel, l'environnement et la sûreté de l'installation."

* MBq/ m³: million de Bq/m³

GBq/ m³: milliard de Bq/m³

B Présence de Tritium (hydrogène radioactif produit notamment par les centrales nucléaires) dans les eaux à l'aval de la centrale :

La concentration analysée dans l'eau de la Garonne prélevée à Lamagistère le 3/10/16 est supérieure aux ordres de grandeur habituellement relevés par le LVD82, soit autour de 50 Bq/l. Elle est de 91 ± 8 Bq/l de tritium, ce mois-ci.

Ce prélèvement est fait sur la zone dite de "veine de rejet", et s'avère régulièrement positif car les rejets liquides de la centrale ne sont encore dilués complètement dans l'eau du fleuve à ce niveau là, à Lamagistère. Celui fait le 3/10/16 à Saint Nicolas de la Balherme, après la zone dite de "bon mélange", présente 60 ± 6 Bq/l de tritium.

Enfin, l'eau de ville prélevée à Agen affiche régulièrement des concentrations positives en tritium, et notamment à 57 ± 6 Bq/l ce 5/10/16.

Pour information, l'arrêté du 12 mai 2004, révisé par l'arrêté du 9 décembre 2015 fixant les modalités de contrôle de la qualité radiologique des eaux destinées à la consommation humaine, prévoit de réaliser des analyses complémentaires en cas de valeurs supérieures à 100 Bq/l de Tritium.

La Directrice

Isabelle THIESE

pp Véronique ROSSETTO
Directrice Adjointe
22 février 2017

p 2/2